



HAL
open science

Campagnes et agricultures aux époques classique et hellénistique

Michèle Brunet

► **To cite this version:**

Michèle Brunet. Campagnes et agricultures aux époques classique et hellénistique. Picard, Olivier. Economies et sociétés en Grèce ancienne (478-88 av. J.-C.) Oikonomia et économie, Armand Colin, pp.81-110, 2008, Pour les concours, ISBN-13: 978-2301000040. hal-01728113

HAL Id: hal-01728113

<https://hal.science/hal-01728113>

Submitted on 9 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



CHAPITRE 3

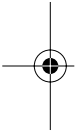
Campagnes et agricultures aux époques classique et hellénistique

Introduction

Pour les cités grecques comme pour toutes les sociétés préindustrielles, le territoire (la *chôra*) était le lieu de la production essentielle à la survie de la communauté civique, la production agricole. Une majorité d'exploitants qui ne disposaient pas de propriétés étendues pratiquaient une polyculture vivrière, néanmoins intégrée aux circuits économiques de l'échange à un niveau local – troc entre voisins, vente sur l'agora –, ou régional. Dans quelques cités cependant, la culture de la vigne et de l'olivier fut développée à des fins d'exportation, et certains territoires bénéficiaient par ailleurs de ressources d'une autre nature, comme la pierre et les minerais (voir p. 00). Toutefois, afin de conserver à ce chapitre des dimensions raisonnables, on se concentrera ici sur l'agriculture et l'élevage, deux activités qui ont parfois été présentées comme difficilement compatibles sur un même terroir, mais dont l'association était dans la pratique indispensable, exigeant toutefois une organisation soigneuse du temps comme de l'espace.

Notre information à propos des campagnes aux époques classique et hellénistique ne vient pratiquement pas de textes littéraires qui nous transmettent la vision d'élites urbaines dont Socrate est un parfait représentant lorsqu'il déclare : « la campagne et les arbres ne peuvent rien m'enseigner, à la différence des hommes de la ville »¹. Le paysan dépeint par Théophraste dans ses *Caractères* est un personnage grossier et ignorant des usages sociaux, faisant preuve d'une trop grande familiarité avec ses esclaves, tandis que le jeune homme de bonne famille que met en scène le *Dyscolos* de Ménandre, visiblement très ignorant des usages de la campagne, ne résiste pas longtemps quand il doit bêcher la terre. L'historien ne saurait fonder ses analyses sur de tels clichés. En dehors donc des quelques plaidoyers attiques qui renferment des renseignements sur le commerce des céréales (voir ci-dessous), l'essentiel de notre information écrite concernant la pratique de l'agriculture dans les territoires vient des contrats de location des terres publiques ou sacrées transmis sous la forme d'inscriptions épigraphiques. L'intérêt de ce corpus qui comprend quelque 250 documents inégalement répartis dans l'espace et dans le temps est triple : ils nous informent tout

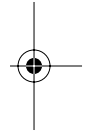
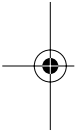
1. Platon, *Phèdre*, 230 d.





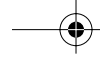
d'abord sur les aspects juridiques et financiers de la location des terres en mettant en lumière des constantes et des particularismes locaux. Dans quelques cas privilégiés, comme par exemple la série délienne dont nous reparlerons, le recouplement avec d'autres inscriptions permet d'esquisser une étude de la personnalité sociale des fermiers et du rôle économique de l'affermage dans la cité ; enfin, les clauses – dont la présence n'est malheureusement pas systématique – concernant la conduite du domaine, fournissent de très précieux renseignements sur la composition des domaines, les associations de cultures, les calendriers agricoles et les principes agronomiques¹.

De ce fait, l'une des principales sources documentaires sur les campagnes provient de la recherche archéologique qui, depuis une trentaine d'années, s'est tournée vers l'exploration des espaces ruraux dans toutes les régions méditerranéennes. Les prospections dans les territoires conduisent à la réalisation de cartes qui permettent de visualiser les phases successives et les transformations de la structure territoriale sur une durée parfois très longue, de la préhistoire jusqu'à nos jours. De telles cartes représentent certes un progrès considérable, mais ne sont toutefois pas l'équivalent des cartes qu'établissent les géographes contemporains qui peuvent étudier les paysages ruraux à travers la totalité de leurs composantes : l'habitat, les champs, leurs formes et leurs limites, la disposition des forêts, tous ces éléments visibles qui, une fois triés et analysés pour eux-mêmes, doivent être confrontés aux techniques culturelles, à l'outillage, aux manières de nourrir les animaux, à l'organisation sociale, aux croyances et aux idéologies, dans la mesure où tout cela constitue un ensemble qui fonctionne comme un système². Dans l'état actuel de nos informations sur la Grèce antique, nous ignorons pratiquement tout sur l'extension des zones boisées dans tel ou tel territoire à une époque donnée, sur les parcellaires de propriété³, *a fortiori* sur les parcellaires d'exploitation. Les fouilles de fermes qui se sont multipliées ces dernières années ont mis en évidence la grande variété des types et des tailles de maisons rurales, tandis que l'étude des appareils de transformation des produits agricoles (moulins à céréales et à olives, pressoirs), qui a considérablement progressé au cours des vingt dernières années, apportait un démenti formel à l'idée que la Grèce antique aurait connu un « blocage des techniques »⁴. Si les informations qu'apporte l'investigation archéologique ne comblent pas les lacunes des sources textuelles, cet élargissement de la base documentaire est indéniablement à l'origine d'une relecture profitable des sources textuelles avec des questionnements nouveaux⁵. Ainsi, l'idée communément répandue selon laquelle les Grecs ne



1. Sur ce sujet, voir en dernier lieu I. Pernin, « La question des baux dans la Grèce des cités », *Pallas*, 74, 2007, p. 43-76.
2. Voir M. Roncayolo, « Le paysage du savant », dans P. NORA (dir.), *Les lieux de mémoire II. La Nation 1*, Paris, 1986, p. 487-528.
3. Rares exceptions dans les territoires cadastrés d'Italie du Sud, de Sicile et de mer Noire, qui ne sont pas inclus dans les limites géographiques du programme.
4. Disposition relative des différentes cultures dans les terroirs. Concernant les apports et les limites des prospections archéologiques, voir M. Brunet, « À propos des recherches sur les territoires ruraux en Grèce égéenne : un bilan critique », dans *Problemi della chora coloniale dall'Occidente al Mar Nero, XL Convegno di Studi sulla Magna Grecia*, Tarente, 2001, p. 27-46.
5. Cf. M. Brunet, « Économie et société en Grèce aux époques classique et hellénistique : le monde rural », dans *Pallas*, 74, 2007, p. 31-41.





mangeaient de la viande qu'à l'occasion des sacrifices se voit contredite par les analyses archéozoologiques qui, à partir des traces de découpe présentes sur les os des animaux, montrent qu'il pouvait exister une gestion différenciée des troupeaux selon les espèces mais qu'une certaine proportion d'animaux était bel et bien abattue pour être consommée par les éleveurs.

Le déficit d'information le plus dommageable lorsqu'il s'agit de formuler des analyses économiques porte certainement sur les quantités qui étaient produites, consommées, commercialisées. Les rares données dont nous disposons sont en effet toujours ponctuelles et le plus souvent en rapport avec une situation critique. Dans les années 1980-1990, un courant de l'historiographie avançait des estimations qui se fondaient sur des calculs de diététique en s'appuyant sur des normes internationales contemporaines. C'était oublier que l'alimentation est éminemment culturelle, que les besoins alimentaires n'ont rien d'universaux, et négliger le rôle de la cueillette qui venait compléter, dans des proportions que l'on ne soupçonne plus aujourd'hui, les produits cultivés.

À Athènes, cité très peuplée, comme dans des cités dont le territoire était particulièrement petit, comme Délos, la production de céréales, base de l'alimentation, était structurellement insuffisante. En matière de production agricole, les conditions climatiques jouent un rôle essentiel ; on admet généralement que le climat que connaissait la Grèce dans l'Antiquité classique et hellénistique était peu ou prou identique à celui d'aujourd'hui, qui se caractérise par une très grande variabilité interannuelle : plusieurs années de sécheresses successives ne sont pas rares et ont, encore de nos jours, une incidence immédiate sur les rendements agricoles dans toutes les régions où les réserves d'eau souterraines sont insuffisantes. En années « normales », l'Attique produisait de quoi nourrir environ la moitié de la population : face à cette réalité, on conçoit mieux que l'approvisionnement de la cité fut une préoccupation collective. Mais en temps de crise, la disette pouvait se transformer en famine. Les études qui ont porté sur ce domaine¹ insistent sur le fait que les vraies famines étaient rares et presque toujours liées à un siège, comme ce fut le cas à Athènes en 405-454, 295-294 et 87-86. L'impérialisme fut l'une des réponses apportées aux problèmes d'approvisionnement d'Athènes à partir du milieu du V^e siècle ; mais de telles situations de pénurie chronique conduisirent d'assez nombreuses cités à organiser l'achat de grain public (institution de la *sitônia*), en créant des fonds affectés spécifiquement à l'achat de céréales (*sitônikon*) et en instaurant un contrôle spécifique des modalités de commercialisation du grain, de la farine et du pain, une surveillance dont étaient chargés à Athènes les *sitophylakes*².

Un certain nombre de documents épigraphiques témoignent de ces situations de pénurie alimentaire (*sitodeia*) que connut la Grèce au cours de la seconde moitié du IV^e siècle et tout au long de la période hellénistique, et de la grande vulnérabilité des cités confrontées à des difficultés récurrentes d'approvisionnement dont les causes étaient tout aussi bien environnementales qu'humaines. C'est très certainement dans de telles circonstances, où se cumulaient les effets d'une sécheresse persistante et

1. Voir en particulier les travaux de P. Garnsey et L. Gallo.

2. Ph. Gauthier, « De Lysias à Aristote (*Ath. Pol.* 51.4) : le commerce du grain à Athènes et les fonctions des sitophylakes », *Revue Historique de Droit français et étranger*, 59, 1981, p. 5-28.



d'une instabilité politique, qu'intervirent les envois de céréales que rappelle une inscription qui fut découverte à Cyrène en Libye¹. L'inscription se présente comme une liste qui semble récapituler des livraisons successives de grain (*sitos*) effectuées par la cité de Cyrène entre 330 et 326 av. J.-C. et qui mentionne quarante et une cités de Grèce continentale, des Cyclades et du Péloponnèse, ainsi qu'Olympias, la mère d'Alexandre le Grand, et Cléopâtre, sa sœur, mariée au roi d'Épire. La liste est organisée par quantités livrées, Athènes apparaît en premier : la cité reçut le 1/8^e du grain envoyé, avec 100 000 médimnes éginétiques (150 000 médimnes attiques), soit 4650 tonnes (sur la base d'un médimne à 31 kg), de quoi nourrir à peu près 23 000 personnes pendant une année. Au total, 805 000 médimnes éginétiques (ou 1 207 500 médimnes attiques) furent ainsi « donnés » – on comprend généralement qu'il doit plutôt s'agir de vente à bas prix. Dans ces années qui suivent la bataille de Chéronée et l'arrivée au pouvoir d'Alexandre, un arrière-plan politique permet certes d'expliquer la présence ou l'absence de telle ou telle cité (Sparte notamment) de la liste des bénéficiaires ; toutefois la cause première de cette *sitodeia* très sévère fut très probablement une sécheresse prolongée qui, de façon significative, affecta plus particulièrement les régions qui connaissent un climat de type semi-aride, tandis que la Grèce du Nord, au climat beaucoup plus arrosé, n'est pas concernée par les envois.

Plus souvent, c'était la générosité des évergètes, rois ou particuliers dévoués à leur cité, qui fournissait les moyens de procéder à des achats de grain, comme le rappelle le décret honorifique daté de 270-269 qui fut voté en l'honneur de l'Athénien Callias, originaire du dème de Sphettos². Callias y est tout d'abord remercié pour avoir réuni, payé et entretenu une troupe d'un millier de mercenaires qui furent utilisés, entre autres missions, « pour protéger les récoltes de blé afin que le plus possible de céréales pût entrer dans la cité ». Mais un peu plus tard, le même homme obtint du roi Ptolémée Philadelphe, qu'il rencontra à Chypre, 50 talents d'argent et un « don (*dôrean*) de 20 000 médimnes de grain qui furent mesurés à Délos aux envoyés du peuple ». À ce moment semble-t-il, la cité manquait de grain à la fois parce que le Pirée était inaccessible du fait de la présence d'une garnison antigonide sur place, mais aussi parce qu'elle manquait d'argent pour en acheter. Ptolémée II autorisa donc les Athéniens à venir se faire « mesurer » à Délos 20 000 médimnes (620 t) de blé, gratuit pour eux et qui furent payés par la caisse royale aux *emporoi* qui consentirent à les apporter à Délos, un port dont le rôle dans le commerce de transit allait croissant à cette époque.

Plutôt que de proposer un tableau d'ensemble de l'agriculture grecque antique qui ne tiendrait compte ni de la diversité des milieux géographiques ni de la variété des situations historiques, il a semblé préférable de se concentrer dans ce chapitre sur deux études de cas, Thasos et Délos. L'avantage principal de ces deux exemples

1. SEG, IX, 2, A. Laronde, *Cyrène et la Libye hellénistique*, Paris, 1987, p. 30-34 ; P. Garnsey, *Famine et approvisionnement dans le monde gréco-romain*, Paris, 1996 [1988], p. 214-217 ; A. Bresson, *La cité marchande*, Bordeaux, 2000, p. 135-138 ; P. J. Rhodes et R. Osborne, *Greek Historical Inscriptions, 404-323 BC*, Oxford New York, 2003, n° 96, p. 486-493.
2. Leslie Shear T, *Kallias of Sphettos and the Revolt of Athens in 286 B. C.*, *Hesperia suppl.* 17, Princeton, 1978. Sur la question du blé "lagide" et du rôle de l'*emporion* délien, l'interprétation de l'éditeur de l'inscription, très modernisante, est à tempérer par les remarques exprimées par Ed. Will, *Topoi*, 5, 1995, p. 573-586.





réside certainement dans le fait que l'étude historique des campagnes s'y fonde à la fois sur des données matérielles et sur des sources textuelles et épigraphiques, particulièrement fournies dans les deux cas. Loin des tentations d'uniformisation auxquelles on a parfois succombé à propos du territoire attique qui fut souvent érigé en « modèle du territoire grec antique », c'est la diversité même de ces deux cités qui est intéressante : au-delà de leur intérêt intrinsèque, ces exemples se complètent parfaitement pour illustrer la complexité du monde rural grec antique. L'une et l'autre île sont en effet représentatives de deux catégories de cités grecques que tout semble opposer quant au rôle que jouait l'agriculture dans leur économie : polyculture à visée vivrière à Délos, arboriculture spécialisée à visée exportatrice à Thasos.

1. Thasos

A. Mines et Épire : une économie de l'impérialisme

Dès la fondation de la cité au début du VII^e siècle, l'intérêt des colons pariens se porta vers le continent thrace, qui fut rapidement conquis après leur implantation sur l'île. La cité fonda des *emporia* sur le continent, mais surtout elle mit la main sur des ressources minières (argent et or) de première importance situées dans la région du Pangée et à proximité de sa colonie Néapolis (actuelle Kavala). Dans la région, Thasos n'avait pour véritable concurrent que la Macédoine, et la cité fonda sa puissance régionale à la fois sur le commerce avec la Thrace et sur les revenus miniers. Cette situation économique florissante à la fin du VI^e et au début du V^e siècle est décrite de manière synthétique par Hérodote (VI, 46) : « Les Thasiens – qui avaient été assiégés par Histiée de Milet et qui disposaient de revenus (*prosodoi*) importants – employaient leur argent à construire des vaisseaux longs et à s'entourer d'un rempart plus puissant. Ce revenu (*prosodos*) leur venait à la fois du continent et des mines. Les mines d'or de Skaptè-Hylè leur procuraient d'ordinaire quatre-vingts talents, les mines situées à Thasos même moins que cela, mais assez pour que le revenu annuel procuré par le continent et par les mines aux Thasiens — qui étaient exempts d'impôt sur les productions agricoles — s'élevât en général à deux cents talents et atteignît au maximum trois cents talents¹ ». À partir du milieu du VI^e siècle, la richesse de la cité s'affiche dans les programmes de construction menés dans le sanctuaire d'Aliki et sur l'acropole, mais aussi par l'édification d'un solide rempart faisant alterner assises de marbre et de gneiss autour de la ville (à la même époque, l'élévation du mur d'enceinte autour d'Athènes est faite de briques de terre crue). Cette économie qui tire ses principaux revenus d'une domination impérialiste sur le continent s'accommode assez aisément semble-t-il de la présence perse dans la région, puisqu'il est très vraisemblable que les Thasiens, tout comme les Thraces de la région, versaient tribut au Grand roi perse dans le cadre d'une satrapie créée après l'expédition de Mégabaze en 513 (ce qui pourrait expliquer la création de l'étalon monétaire commun). En dépit de leurs velléités de révolte contre Darius en 492, qui auraient été sanctionnées par l'ordre de démanteler leur rempart, les Thasiens offrirent en 480 à son fils Xerxès une

1. Traduction M. B.

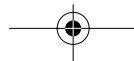
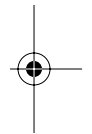
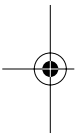




table royale d'une valeur de 400 talents, « au nom de leurs villes du continent »¹, ce qui donne une idée de la richesse de la cité à cette époque.

On conçoit de ce fait que le projet des Athéniens de s'installer à l'embouchure du Strymon, avec comme arrière-pensée de mettre la main sur les gîtes métallifères de la région ait pu être la source d'une rivalité directe avec les Thasiens. En 465, les Thasiens décidèrent de se détacher de l'alliance maritime dite « ligue de Délos » ; le témoignage concis et limpide de Thucydide (I, 100, 2) ne laisse planer aucun doute sur les causes de cette défection : « Elle naquit d'un différend relatif aux *emporía* de la côte thrace en vis-à-vis et aux mines qu'ils y exploitaient ». Au terme des deux années de siège mené par Cimon, les Thasiens capitulèrent en 463 et durent se soumettre aux très sévères conditions imposées par les vainqueurs : outre le démantèlement de leur rempart et l'abandon de leur flotte à Athènes, ils devaient rembourser les frais de siège tout en continuant à verser une contribution à l'alliance maritime, enfin : « ils devaient renoncer au continent et aux mines² ». Ainsi, c'était tout le « système économique » de la cité qui se trouvait détruit.

B. Une agriculture insulaire spécialisée

Le repli sur la chôra insulaire

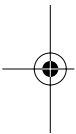
Contrainte par les événements de se replier sur son seul territoire civique, la cité de Thasos devait y trouver les *poroi* (moyens) qui seraient les sources des *prosodoi* (revenus) lui permettant de satisfaire aux exigences athéniennes. Certes, les mines d'or que visita Hérodote et qui ont été identifiées sur la côte est de l'île continuaient à fournir des revenus sans doute non négligeables, mais certainement insuffisants. Quelques documents épigraphiques nous permettent de mieux comprendre comment la cité put faire face aux lourds prélèvements extérieurs auxquels elle était dorénavant soumise : elle eut recours à la fiscalité et instaura un impôt sur le *karpos*³, un terme qui désigne tout « produit de la terre » mais derrière lequel il convient très certainement de reconnaître plus précisément le vignoble. En effet, un texte malheureusement très mutilé connu sous le nom de « règlement des *karpologues* », rapproché de plusieurs législations portant sur la commercialisation du vin⁴ indique que, dans le courant du V^e siècle, la cité chercha de plusieurs façons à renforcer les contrôles sur les transactions commerciales concernant le vin et ses produits dérivés dans le but de garantir ses intérêts fiscaux. Ainsi, en interdisant la vente de la récolte sur pied avant une certaine date, la cité se prémunissait contre les fraudes de la part des propriétaires fonciers qui pouvaient être tentés de sous-évaluer leur production pour diminuer le montant du *télos* à verser à la cité. La seconde partie de cette même loi indique clairement que la cité voulut également se préserver contre les tentatives de fraudes sur le versement des taxes liées aux transactions commerciales, lorsqu'elles ne se dérou-

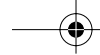
1. Hérodote, VII, 118.

2. Thucydide, I, 101, 3.

3. Voir ci-dessus le texte d'Hérodote, VI, 46 dont la formulation indique sans ambiguïté l'existence d'une taxation *télos* sur le *karpos*-vignoble à l'époque de sa visite dans l'île qu'il faut vraisemblablement situer vers le milieu du V^e siècle av. J.-C.

4. Textes rassemblés et commentés par Fr. Salviat dans « Le vin de Thasos, amphores, vin et sources écrites », *BCH Supplément* 13, 1986, p. 147-153.





laient pas sur l'agora ou dans l'emporion, c'est-à-dire en des lieux réglementés et placés sous la surveillance de magistrats (agoranomes). Les ventes « à la propriété » étaient donc permises du moment qu'elles se conformaient à la réglementation fiscale en vigueur ; les *karpologues*, qu'ils aient été des fermiers de taxes (*telônai*) ou des magistrats « en charge du *karpos* », furent très certainement institués au cours du V^e siècle pour rendre plus efficace la perception des *prosodoi* tirés du territoire insulaire. Toutes ces dispositions législatives indiquent clairement que la viticulture était une source de revenus importante pour la cité au V^e siècle av. J.-C.

Le vin de Thasos

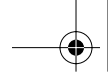
Dès le VI^e siècle av. J.-C., le vin de Thasos, un vin de garde qui figure parmi les très grands crus de l'Antiquité gréco-romaine, devait faire l'objet d'exportations, dans des proportions qui nous échappent totalement. Mais c'est dans la seconde moitié du V^e siècle que le Thasos fait son apparition dans les textes littéraires athéniens. Ainsi, dans *Lysistrata*¹ d'Aristophane, comédie représentée en 411, les femmes conjurées concluent leur pacte en sacrifiant une amphore de vin de Thasos en lieu et place d'un mouton et dans l'*Assemblée des femmes*², datée de 392, les « petites amphores de Thasos » sont célébrées car « leur bouquet monte à la tête ». À peu près à la même époque, Socrate, invité à un banquet par le riche Callias, se plaît à donner aux convives une leçon de tempérance, une coupe de Thasos à la main : « Et mon plaisir est bien plus grand lorsque j'attends, pour manger ou boire, d'en éprouver le besoin, que lorsque j'absorbe quelque chose de coûteux, comme par exemple en ce moment ce vin de Thasos que l'on nous sert, et que je bois sans avoir soif ». Une inscription célèbre prouve par ailleurs qu'à la fin du V^e siècle, la production du vin de Thasos constituait une source de revenus suffisamment substantiels pour que de riches Athéniens s'y soient intéressés. En effet, deux domaines viticoles situés à Thasos firent l'objet d'une confiscation après le procès qui suivit l'affaire de la mutilation des Hermès et de la parodie des Mystères en 415³ ; ils appartenaient à Adeimantos, fils de Leucolophidès du deme de Scambonidai, qui fut plusieurs fois stratège à la fin du V^e siècle. Furent mis en vente : « un esclave nommé Aristomachos, un terrain à Thasos (...) et une maison ; (au moins) 22 pithoi sains et (x) pithoi fêlés, munis de leur couvercle ; du vin, pour une quantité de 590 amphores et 3 chous », et plus loin : « un domaine à Thasos au lieu-dit *Chytrinoi*, 93 pithoi avec leur couvercle, une maie de pressoir, une cuve ». On s'est essayé à divers calculs pour convertir ces chiffres en équivalents modernes : Fr. Salviat estime que les 590 amphores trois chous de vin équivaldraient à 230 hl de vin, soit le produit de la vendange de 8 à 10 ha ; toutefois, si l'on se fonde sur une capacité inférieure de l'amphore, on restituera un vignoble d'environ 6 ha, ce qui paraît plus raisonnable. Les *pithoi*, grandes jarres pour le vin, sont vendus avec le fonds, car leur installation dans le sol même des chais, enterrés aux deux tiers comme l'attestent les découvertes effectuées à la ferme de Marmaromandra (voir ci-dessous), rendait ces vases à proprement parler immobiliers. L'esclave mentionné en premier occupait très vraisemblablement la fonction de

1. Vers 193 sq.

2. Vers 1118 sq.

3. Stèle des Hermocopides, VI, l. 53- 61 et l. 133-138





régisseur « *epitropos choriou* » qui, en l'absence du propriétaire Adeimantos, gérait le domaine. On trouve ici un écho direct aux traités de Xénophon et d'Aristote, qui consacrent de longs développements au soin que le propriétaire doit apporter au choix de son intendant, très généralement de statut servile. Enfin, Ph. Gauthier a montré¹ que les grandes exploitations que possédaient les membres de l'aristocratie athénienne dans les territoires des cités participant à l'Alliance maritime n'étaient pas des clérouques, pas plus qu'elles ne procédaient d'un octroi du droit d'*enktèsis* (attesté plus tardivement) : il faut donc en conclure que c'est par un moyen « plus ou moins illégal » qu'Adeimantos avait acquis ses vignobles à Thasos, preuve qu'ils constituaient dès cette époque un « placement » de bon rapport aux yeux d'un riche athénien.

L'organisation territoriale

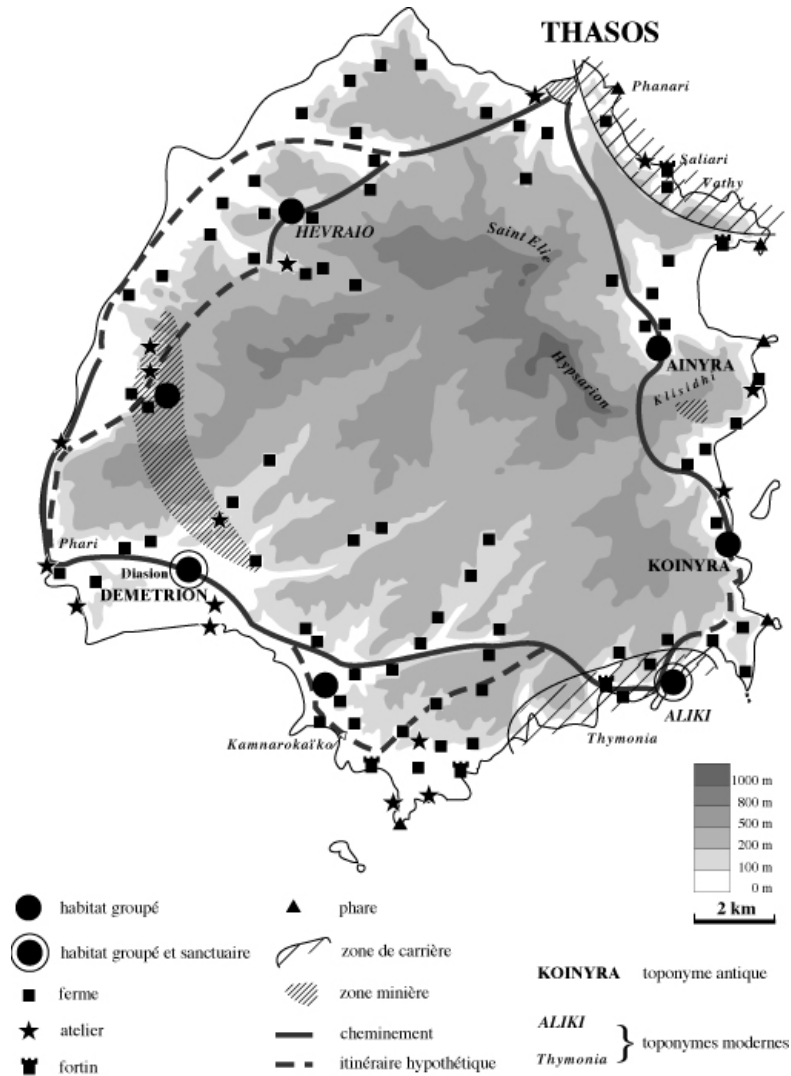
L'importance de la viticulture dont témoignent pour le v^e siècle les diverses sources écrites que nous venons d'évoquer ne se manifeste pas dans l'organisation territoriale telle qu'on peut la restituer pour cette époque. En effet, les très nombreuses exploitations agricoles dispersées qui figurent sur la carte fig. 01 n'apparurent pas avant le iv^e siècle, de même que les ateliers de fabrication d'amphores.

Aux vi^e et au v^e siècle, l'île était dotée d'un système de peuplement hiérarchisé constitué d'un pôle urbain et d'un réseau de villages et de sanctuaires ruraux, reliés par un itinéraire « officiel » dont une borne retrouvée à Aliki nous restitue les principaux jalons. Située tout au Nord, l'agglomération principale peut paraître excentrée par rapport au reste de l'île, mais cette localisation se justifie pleinement en regard d'une logique à la fois stratégique et commerciale, car ainsi placée au point le plus proche du continent voisin, la ville se trouvait à la charnière des deux moitiés, insulaire et continentale, de son territoire et sur une route maritime de première importance dans l'Antiquité, qui reliait Athènes et la Chalcidique aux détroits, et au-delà à la mer Noire. Les villages ou hameaux étaient à cette époque les éléments de structuration fondamentaux du peuplement : Ainyra, Koinyra, Démétrion, 6 ou 7 petites agglomérations dont les traces ont été retrouvées sur le terrain, se répartissaient harmonieusement dans l'ensemble du territoire, à raison d'un par plaine littorale ou par vallée, en privilégiant une localisation légèrement en retrait de la côte, sur les piémonts ou sur l'interface plaine/montagne dans les grandes vallées occidentales. Les sanctuaires servaient de points de repère pour le cheminement qui permettait de faire le tour du territoire, et scellaient ainsi l'unité de la *chôra* qui s'exprimait également lors de la célébration annuelle des Grandes Kômaia, la fête des villages.

Aux iv^e et iii^e siècles, un changement majeur intervint dans l'organisation territoriale : les villages se maintinrent, mais furent complétés par un habitat dispersé, avec plusieurs dizaines de gros domaines installés pour la plupart au point de contact entre des terroirs aux qualités différentes, ainsi que par de nombreux ateliers de fabrication d'amphores.

1. Dans *Problèmes de la terre en Grèce ancienne*, M. I. Finley (éd.), 1973, p. 168-177.





Thasos aux époques classique et hellénistique

D'après M. Brunet et V. Anagnostopoulos, Guide de Thasos, 2^e édition, 2000, École française d'Athènes, fig. 10.

Les fermes

Les vestiges de fermes repérés au cours des prospections se présentent comme de grands ensembles (600 m² en moyenne) le plus souvent pourvus d'une tour ; la construction (techniquement comparable à celle de l'architecture publique monumentale) est généralement soignée et emploie quasiment systématiquement le marbre en fondation et sur une certaine hauteur d'élévation des murs. L'emploi du marbre ne

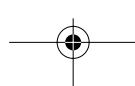
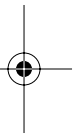
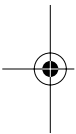


doit pas être interprété comme un indice de « richesse » des propriétaires, car à Thasos, il s'agit de la pierre la plus répandue dans le territoire, et les petites carrières proches des fermes montrent que l'on a tout simplement exploité le matériau disponible sur place. La ferme située au lieu-dit Marmaromandra, qui a fait l'objet d'une fouille, constitue un exemple particulièrement représentatif de ces grosses fermes à vocation viticole : à une distance de 3 km environ à l'ouest de l'agglomération principale, deux bâtiments datés de la seconde moitié du IV^e siècle furent construits sur deux terrasses superposées retenues par de puissants soutènements en marbre. Le bâtiment du bas, d'une surface de 300 m² environ, présente un plan à *pastas* très comparable à celui des maisons de ville contemporaines, avec une cour allongée devant deux pièces indépendantes au nord qui étaient surmontées d'un étage. Au-dessus de cette maison qui correspond très certainement à l'habitation (*oikos*), un second bâtiment sur 250 m² environ composé de cinq pièces formait en quelque sorte la *pars rustica* de l'exploitation. Dans une grande pièce coucée, onze *pithoi* étaient enterrés au deux-tiers dans le sol et une maie de pressoir fut découverte à proximité. Des exploitations de cette taille sont inconnues à la même époque en Attique ou dans les Cyclades. Dans l'état actuel de nos connaissances, les parallèles les plus proches se trouvent soit dans les territoires coloniaux de mer Noire, comme par exemple à Chersonèso Taurique en Crimée (actuelle Sébastopol), ou plus près, en Macédoine, au pied de l'Olympe et dans les vastes plaines littorales en bordure du golfe du Strymon, où la réalisation récente d'infrastructures autoroutières fut l'occasion de mettre au jour des bâtiments pour la plupart de grandes dimensions équipés pour la viticulture ou l'oléiculture (pressoirs, réserves avec *pithoi*)¹.

Les ateliers amphoriques

Une quinzaine d'ateliers de fabrication d'amphores ont été repérés dans le territoire, certains ont été fouillés, et on estime qu'une quarantaine ont pu fonctionner en concomitance entre le milieu du IV^e et le milieu du III^e siècle. Sauf exception (voir ci-dessous), leur implantation obéit à deux grands principes : ou bien ils se trouvent au plus près de l'argillère, ou bien ils sont à proximité immédiate de plusieurs domaines viticoles. À partir des années 390, on imprima avant la cuisson, sur l'une des anses des amphores, un cachet sur lequel diverses indications étaient portées : le nom de la cité (*Thasiens*), deux noms au nominatif et un emblème figuré (arc, vase, oiseau, etc.), vers 330, le système fut modifié, et l'un de deux anthroponymes disparut. En l'absence de tout texte ou inscription épigraphique décrivant le système du timbrage et en explicitant la finalité, l'interprétation de cette pratique— qui fut en usage dans bien d'autres cités que Thasos —, fait l'objet d'un débat entre les historiens. On ne peut à l'heure actuelle qu'émettre des hypothèses à partir de l'examen des timbres, des ateliers et des dépotoirs de consommateurs, mais c'est sans surprise que l'on retrouve deux types d'interprétations, largement antithétiques : les uns insistent sur la garantie du produit commercialisé, qui inclurait la garantie de la quantité livrée selon un système standardisé, tandis que les autres y voient plutôt la manifestation d'un système de taxation, à visée interne et non lié à l'exportation. De fait, les timbres, très négligemment apposés et très peu lisibles dès le départ, n'étaient certainement pas

1. Nous ne disposons pas encore de publication détaillée de ces grosses fermes, mentionnées dans un catalogue d'exposition.





destinés à être lus par des consommateurs mais bien plutôt à être reconnus par des vérificateurs locaux, et c'est bien par rapport à une volonté de contrôle interne à la cité, qui se serait exercée non sur le contenu mais sur les contenants, et vraisemblablement sur leur fabrication (sans porter pour autant nécessairement sur leur capacité), que le système paraît s'expliquer au mieux. En effet, les mêmes cachets servaient à timbrer les *pithoi*, les tuiles ou les supports d'amphores aussi bien que les amphores elles-mêmes. On n'a sans doute pas suffisamment prêté attention au fait que, tout comme la pierre ou le minerai, l'argile était une ressource appartenant à la collectivité civique, dont l'exploitation devait être concédée selon un système peu ou prou comparable à ce que l'on sait de la « vente »¹ des concessions minières en Attique par les polètes (voir p. 000).

Dans un cas très privilégié, les noms portés sur des amphores timbrées produites dans un atelier de la côte est de l'île nous éclairent sur le statut socio-économique des « chefs de poterie ». En effet, les noms de plusieurs *kéramarques* qui se sont succédé dans cet atelier correspondent à ceux de plusieurs membres d'une grande famille qui, tout au long du IV^e siècle fournit régulièrement des magistrats de haut rang (théore et archonte) à la cité. Comme dans toutes les cités d'époque classique, il est très vraisemblable qu'à Thasos l'élite sociale était formée par les propriétaires fonciers : la grande majorité des ateliers étaient donc certainement des structures artisanales qui fonctionnaient en étroite relation avec les domaines viticoles et fabriquaient les emballages indispensables au transport du vin dans le territoire et à l'exportation. Ainsi, selon un principe de diversification des activités économiques attesté à Athènes ou à Délos à la même époque, les propriétaires fonciers thasiens tiraient semble-t-il une part de leurs revenus d'un artisanat dérivé de leur « activité principale », et intégré à un circuit économique auquel la cité était, elle aussi, probablement intéressée. La durée de vie moyenne de ces ateliers très étroitement liés aux domaines viticoles était d'environ 60 ans. Deux ateliers, dont la longévité fut plus grande, semblent toutefois avoir fonctionné selon une logique différente : plusieurs *kéramarques* y travaillaient en concomitance et la rotation des potiers y était bien plus rapide. Il s'agit en l'occurrence des deux ateliers installés à proximité immédiate des deux agglomérations principales de l'île, l'un au nord près de l'*asty*, l'autre au sud près d'un très gros village (Démétrion) : de fait, un tel fonctionnement semble plutôt caractéristique d'artisans indépendants travaillant pour une clientèle « urbaine », dont la demande était certainement plus diversifiée (ces ateliers ont également produit de la vaisselle culinaire).

C. Interprétation économique

C'est donc sous la pression d'une conjoncture historique qui fut sans doute d'abord vécue comme très temporaire par les Thasiens que la viticulture serait ainsi devenue au cours du V^e siècle une source de revenus importante pour la cité. Toute la question est de savoir quel rapport on peut établir entre le prélèvement public et le développe-

1. Dans son *Commentaire historique des Poroi de Xénophon*, Paris, 1976, p. 147-148, Ph. Gauthier souligne la nuance dans le vocabulaire employé par Xénophon en conformité avec les textes officiels : on loue un bien (privé, public, sacré) mais on achète un droit (de lever une taxe ou d'exploiter une mine).



ment de la mise en valeur agricole de l'île : en d'autres termes, le prélèvement public eut-il des conséquences sur l'attitude des propriétaires et conduisit-il indirectement à une intensification de la production pour compenser l'impôt du point de vue des particuliers ? Il est impossible de répondre à une telle question « faute de pouvoir convertir les timbres ou les fragments non timbrés en amphores, les amphores en volume, les volumes en denrées et les denrées en prix, nous ne pouvons donc espérer obtenir que des données chiffrées très approximatives et fragiles, qui ne peuvent guère, sans abus de langage, constituer la base statistique d'une véritable histoire quantitative¹ », qui pourrait être le point de départ d'une véritable histoire économique. Par ailleurs, comme l'ont montré les prospections archéologiques dans d'autres territoires, le développement de l'habitat isolé dans les campagnes au cours du IV^e siècle est un phénomène qui n'est nullement spécifique à Thasos. Compte tenu toutefois de l'ampleur de la dispersion de grosses exploitations dans le territoire thasien et de l'étroite corrélation des domaines avec des ateliers amphoriques, il est tout de même tentant d'y voir un témoignage de l'intensification de la viticulture à des fins d'exportation. Cependant, les trouvailles de timbres amphoriques thasiens en mer Noire ne corroborent que partiellement cette hypothèse. Ainsi, si les importations thasiennes à Histria (Roumanie) croissent autour de 355, connaissent un apogée entre 330 et 295 et cessent au milieu du II^e siècle, il ne faudrait pas imaginer pour autant un ballet continu de navires thasiens ou porteurs de vin thasien franchissant les Détroits. En effet, en l'état actuel de nos connaissances, les quantités en cause sont relativement faibles, et l'on ne parvient à établir aucune corrélation significative entre fabricants d'amphores, producteurs et consommateurs, qui pourrait témoigner de liens privilégiés ou d'une chaîne commerciale coordonnée qui relierait des producteurs à des exportateurs et à des consommateurs lointains². Tout au contraire, il semble que l'on a plutôt affaire à un commerce de cabotage aléatoire le long de la côte occidentale de la mer Noire, certains ports comme Panticapée jouant le rôle de port de transit pour les échanges avec l'hinterland.

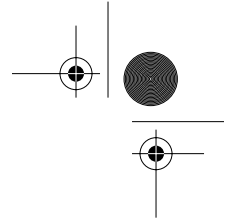
Source de revenus pour la cité, moyen d'enrichissement pour les particuliers, le vin de Thasos était certainement une « monnaie d'échange » permettant d'obtenir en contrepartie des produits dont manquait la cité. Comme le dit Polybe³ : « pour ce qui est des marchandises de première nécessité, chacun sait que les pays situés en bordure du Pont sont les plus gros fournisseurs de bestiaux et de main-d'œuvre servile de la meilleure qualité. En ce qui concerne les produits de luxe, ces pays nous procurent en abondance du miel, de la cire et du poisson en conserve. De nos contrées à nous, ils importent l'huile et les vins de toutes sortes que nous avons en excédent. Pour ce qui est du commerce des céréales, ils sont exportateurs dans les bonnes années et importateurs dans les autres ». Comme l'étude de la diffusion du monnayage thasien sur les sites portuaires de la mer Noire et à l'intérieur des terres menée par O. Picard a mis en lumière l'absence totale de corrélation entre la circulation monétaire et la circulation des amphores, il faut sans doute en conclure que le vin thasien était troqué contre

1. Y. Garlan, *Amphores et timbres amphoriques grecs*, Paris, 2000, p. 180.

2. Voir les différents graphiques témoignant du caractère aléatoire de la répartition des amphores timbrées thasiennes du IV^e siècle autour de la mer Noire et de la mer d'Azov, Y. Garlan, *op. cit.*, fig. 107-113, p. 189-192.

3. IV, 38, traduction D. Roussel, coll. « La Pléiade », Gallimard.





ces marchandises qu'énumère Polybe, dans une phrase qui évoque très directement l'*autarkeia* telle que la recommande Aristote au livre VII de la *Politique* : « L'importation de tous les produits que l'on ne trouve pas dans le pays et l'exportation du surplus de la production font partie des conditions indispensables : c'est pour elle-même en effet qu'une cité doit faire du commerce, et non dans l'intérêt des autres »¹.

2. Délos

A. Une situation documentaire exceptionnelle

Îlot de 360 h placé au centre des Cyclades, séparé de Rhénée (14 km²) à l'ouest par un étroit chenal et non loin de Mykonos au nord-est, Délos abritait un très célèbre sanctuaire dédié à la triade Apollon, Artémis et Léo et une petite cité qui, durant une brève période de son histoire, entre le milieu du II^e et le milieu du I^{er} siècle av. J.-C., devint un des hauts lieux du commerce égéen. Dans bien des domaines, la documentation délienne est remarquable, mais si l'on considère l'apport du site à la connaissance des campagnes antiques, on peut, sans hésiter, employer le qualificatif d'« exceptionnelle ». Cette documentation conjoint en effet des vestiges et des sources écrites qui, par chance, s'éclairent mutuellement grâce à possibilités de recoupement très large : des vestiges d'aménagements agraires (terrasses, systèmes d'irrigation, fermes), miraculeusement préservés depuis l'abandon de Délos vers le VI^e siècle de notre ère, peuvent en effet être confrontés aux rubriques de la comptabilité du sanctuaire apollinien relatives aux revenus que procuraient au dieu quelque vingt-deux exploitations agricoles qui se trouvaient sur Délos, Rhénée et Mykonos. Ainsi, c'est une véritable histoire du paysage agricole entre les débuts de l'époque classique et la basse époque hellénistique qui s'esquisse, que viennent corroborer les conclusions de l'analyse socio-économique assez fine qu'autorisent les inscriptions. L'un des intérêts majeurs de cette étude de cas – qui reste isolée faute de l'existence d'une documentation aussi complète pour d'autres cités – est de montrer que, nonobstant l'existence du sanctuaire apollinien et de l'*emporion* qui eut l'importance que l'on sait à partir du milieu du II^e siècle av. J.-C., Délos était une petite cité, disposant d'un territoire pauvre et exigu où se pratiquait une polyculture de subsistance sur des biens-fonds privés ou sacrés très peu étendus. En cela, elle s'apparente à bien d'autres cités égéennes ignorées par la « grande histoire » : la destinée exceptionnelle de cet îlot ne saurait donc occulter cet aspect plus banal, qui illustre très concrètement l'idéologie de la cité antique faisant de la terre le premier des biens et de son travail un devoir religieux.

1. *Politique*, VII, 6, 4, traduction Jean Aubonnet, Les Belles Lettres.

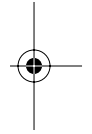
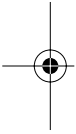
Date	Événement	Territoire et domaines d'Apollon		Vestiges	Référence	
Vers 525		Consécration de Rhénée à Apollon		Terrasses ?	Thucydide III 104	
478	Délos siège de la confédération maritime	Administration athénienne	Contrôle administratif athénien sur les biens du dieu, qui sont gérés par des Amphictyons	Ferme aux jambages de granit état 1	ID 89, 15-18	
434/3			Premier enregistrement conservé de contrats de location et d'un montant global d'affermage			
426	Seconde purification de Délos par Athènes et création de concours hippiques		La propriété sacrée grandit : domaines de l' <i>Hippodrome</i> et de l' <i>Aphésis</i> (« Ligne de départ »)			Thucydide III 104, 6
376/5	Affaire des Amphictyons molestés	Indépendance	Consécration de maisons et de propriétés foncières confisquées	Terrasses et aménagements hydrauliques		
314	Les Déliens recouvrent la pleine souveraineté sur l'ensemble de leur territoire		Gestion des biens du dieu par les hiéropes déliens			
300			<i>Hiéra Syngraphè</i> Règlement général d'affermage des domaines			ID 503
À partir de 280			10 domaines à Rhénée 10 domaines à Délos + Lac, selon décennies			IG XI 2, 161 IG XI 2, 287 A
Vers 237			+ 3 domaines à Mykonos			
167	Seconde domination athénienne	Administration athénienne		Ferme aux jambages de granit État 2	ID 1416, B,I, 1-56 ID 1417, B,II, 79-141	
Juin/juillet 165			Premières adjudications de domaines pour 5 ans			
157/6			Directives complétant une <i>Hiéra Syngraphè koinè</i> , réglementation générale perdue			
156/5			Accroissement et refonte des biens du dieu (19 biens-fonds + 30 maisons, ateliers, entrepôts) Dernier enregistrement conservé.			
Milieu II ^e s. a.C.	Début de l'expansion urbaine		Bouleversement du rapport ville/campagne			Ferme aux jambages État 3
88	Attaque d'Orobios contre Délos	Destruction de fermes dans l'île				
Entre 100 et 50 a.C.			Huilerie Quartier du Théâtre Parfumerie Quartier du Stade			

Histoire de la campagne délienne



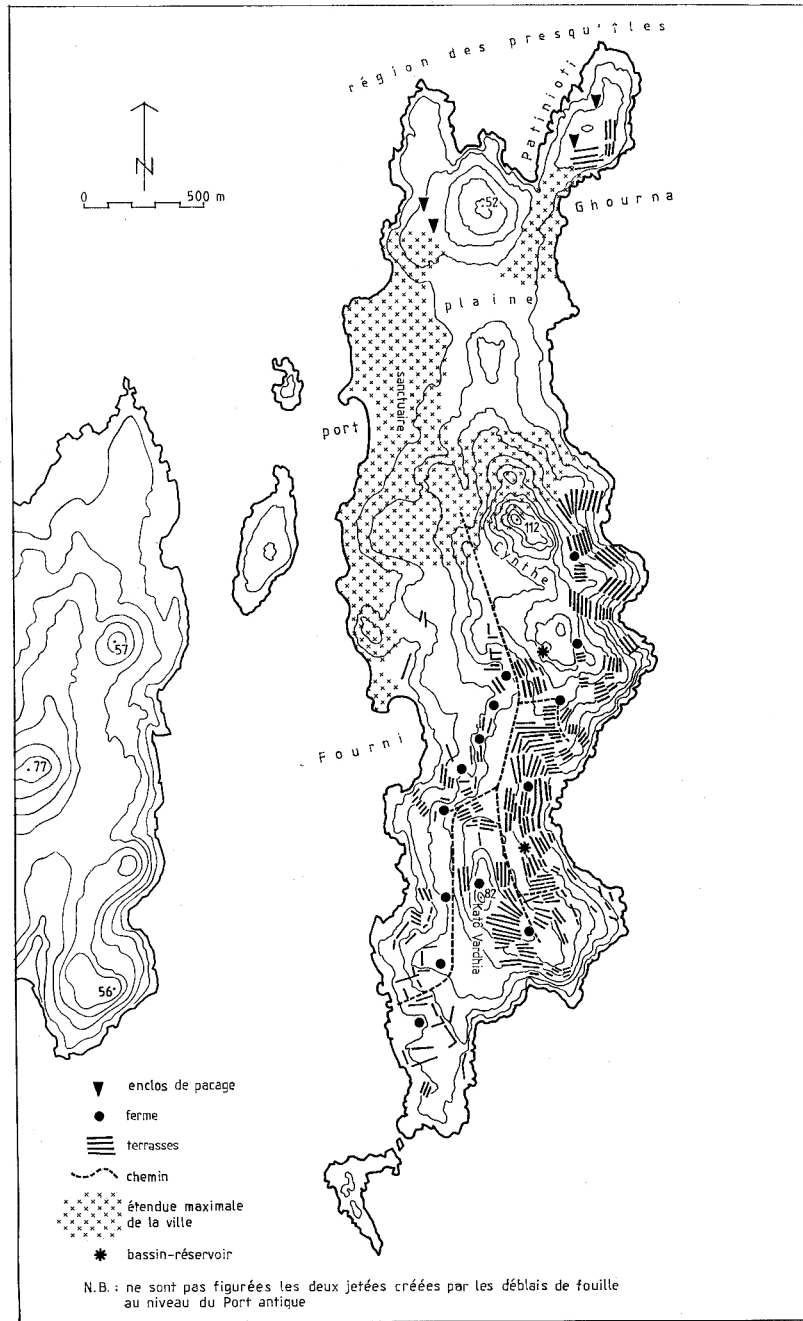
B. Une structure de production agro-pastorale

À partir de la fin de l'époque archaïque, des travaux de bonification de très grande ampleur furent entrepris sur toute l'île de Délos, qui aboutirent à un aménagement du territoire cohérent. Si notre information est insuffisante pour éclairer dans le détail l'origine et les étapes de la constitution du patrimoine foncier dont Apollon était le bénéficiaire, un processus qui s'étala sur plusieurs siècles à partir de l'initiative de Polycrate de Samos qui consacra au dieu la partie sud de Rhénée vers 523 av. J.-C., nous savons qu'Apollon n'était pas propriétaire de la totalité des terres agricoles à Délos et à Rhénée et qu'il existait des propriétés privées tout comme des propriétés appartenant à des associations. Il est toutefois très probable que ce fut à l'initiative des Athéniens que de tels travaux de « bâtisseurs de paysage » furent menés, car les études les plus récentes consacrées à la gestion des finances du sanctuaire à cette époque ont bien mis en lumière à quel point les Athéniens s'étaient montrés des administrateurs dynamiques de la fortune sacrée¹. Or l'articulation très nette qui s'observe entre le réseau des chemins, les fermes et les ensembles de terrasses agricoles (Fig. 03) ne laisse que peu de doute sur la cohérence d'un projet qui dut nécessiter la mobilisation de forces de travail importantes durant plusieurs décennies. En effet, hormis l'espace occupé par les sanctuaires et par le petit bourg qui abritait à l'époque classique une poignée d'habitants², tout le reste de l'île, c'est-à-dire environ 250 ha à cette époque, fut organisé et équipé en vue d'une finalité unique, la pratique conjointe de l'agriculture vivrière et de l'élevage³.



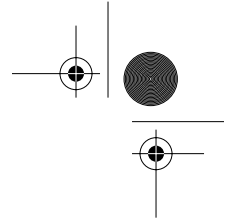
1. À propos des nombreuses innovations économiques développées par les Athéniens dans le cadre de leur gestion des biens d'Apollon, voir V. Chankowski, *Athènes et Délos à l'époque classique. Recherches sur l'administration du sanctuaire d'Apollon délien*, Athènes-Paris, 2007.
2. Pour le III^e siècle, on estime une population de 6000 habitants, qui était sans doute moindre un ou deux siècles auparavant.
3. On sait en effet que Délos ne possédait aucun ouvrage défensif (rempart, poste de surveillance dans le territoire) du fait de la neutralité de la cité, qui était protégée par Apollon lui-même.





Délos aux époques classique et hellénistique

Le parcellaire de propriété, qui était certainement matérialisé par un bornage disparu au fil du temps, ainsi que les remaniements fonciers qui intervinrent au fil des siècles, nous échappent totalement. En revanche, les terrasses implantées en

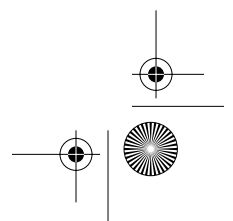
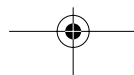
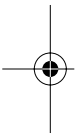


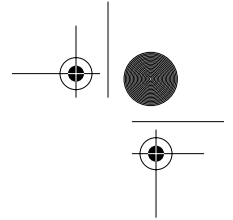
harmonie avec la topographie, bien orientées et protégées des vents dominants, qui furent édifiées au prix d'un énorme travail de débitage des affleurements de granit et d'épierreage des sols, se sont très bien conservées sur les pentes du sud de Délos et sur les flancs des collines de Rhénée¹. Séparés par des chemins, reliés par des rampes, les champs en gradins sont de forme et de taille très diverses, mais ils occupent toute la place disponible ; dans certains secteurs, les terrasses sont suffisamment larges pour permettre le passage d'un araire, ailleurs la surface créée ne pouvait accueillir qu'un seul arbre ; encore de nos jours, ces aménagements que nul n'entretient plus protègent l'île contre une érosion trop vigoureuse des pentes. En tout temps et en tout lieu, la construction de terrasses de culture a toujours pour corollaire la mise en place d'aménagements hydrauliques, destinés à la fois à empêcher la divagation des eaux de ruissellement et à constituer des réserves en vue de l'irrigation des cultures. De fait, en plusieurs points du sud délien, des bassins-réservoirs de taille variable (dans un cas, la capacité de stockage atteignait environ 2000 m³), installés au sommet des pentes, recueillaient les eaux de pluie et de ruissellement ; au moyen d'un canal dont on peut suivre partiellement le tracé en aval, l'eau stockée pouvait, au cours des quelques mois qui suivaient les pluies de printemps, être distribuée vers les terrasses en contrebas.

C'est dans ces zones qui étaient équipées de réseaux d'irrigation gravitaire que l'on doit restituer les parcelles et les propriétés désignées dans les inscriptions sous le nom de *kèpos* (*kèpoi* au pluriel), un terme souvent traduit par « jardin », où étaient regroupées toutes les cultures maraîchères et arbustives nécessitant de l'eau. Dans les zones non irrigables, sur les domaines nommés *chôria* dans les inscriptions, on pratiquait essentiellement en association avec l'élevage du petit bétail une agriculture qualifiée de « sèche », car elle ne nécessite pas un apport artificiel d'eau, c'est-à-dire la culture des céréales, où l'orge tenait le premier rang. Semées à l'automne, les céréales étaient récoltées en mai ; afin de ne pas épuiser les sols, on respectait un assolement biennal qui laissait donc la parcelle au repos une année sur deux. Les secteurs d'emblavures se présentaient vraisemblablement comme des champs ouverts, car on y faisait paître le bétail après la moisson et sur les jachères. En revanche, il était impératif de protéger les cultures qui se trouvaient sur les champs irrigués contre la divagation des troupeaux ; c'est pourquoi ces parcelles de « jardin » étaient encloses, de même qu'elles étaient bordées de murs tous les chemins de l'île qu'empruntait le bétail. Enfin, sur les deux presqu'îles nord qui s'avancent face au vent et à la mer, la présence de grands enclos autour d'un point d'eau, flanqués de quelques bâtiments de petite dimension interprétables comme des bergeries, semblent indiquer que ces deux espaces étaient surtout utilisés comme zones de pâturage.

En abordant sur la « Grande Délos » (Rhénée) le 25 octobre 1700, le botaniste Joseph Pitton de Tournefort décrivit brièvement le paysage qu'il découvrait : « les montagnes sont peu élevées, couvertes d'excellents pâturages et [le] terrain est bon pour les grains et la vigne ». Ce sont exactement ces deux productions qui, avec l'élevage, constituaient déjà l'essentiel des ressources agricoles de Délos et de Rhénée dans l'Antiquité. Nous en trouvons la confirmation dans les brefs états des

1. Pour tous les aspects géologiques et pédologiques, voir P. Poupet, « Science du sol et archéologie. À propos d'un exemple délien », *Études rurales*, 153-154, 2000, p. 91-114.

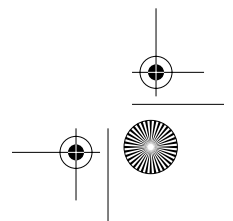


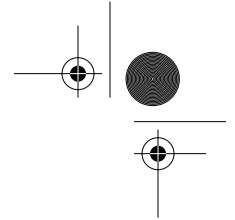


lieux qui accompagnent les contrats de location des propriétés d'Apollon. Destinés à permettre un contrôle en fin de bail du maintien en l'état du bien-fonds, ces inventaires n'offrent pas des descriptions détaillées du domaine. Ils ne donnent aucune indication de superficie, énumère les locaux qui composent les fermes d'après leur fonction, en notant scrupuleusement la présence ou l'absence de porte¹, et enfin recensent uniquement les cultures dénombrables : des pieds de vigne, divers arbres fruitiers — surtout des figuiers et des grenadiers —, sans jamais que soit mentionné le moindre olivier, ni sur Délos ni sur Rhénée. Bien qu'Anios, le héros archégète délien, ait été arrière-petit-fils de Dionysos et père des *Oinotropes*, le vin de Délos ne saurait être compté parmi les grands crus de l'Antiquité : on en cherchera vainement la mention chez un Théophraste ou un Pline car, sans doute, sa saveur n'avait rien de remarquable comparée à celle du Thasos, du Chios ou du Rhodes. Peu abondant, le vin que l'on produisait sur les deux îles ne pouvait qu'être destiné à la consommation locale ; le vignoble occupait semble-t-il une place plus importante à Rhénée : on y pratiquait la viticulture sur toutes les exploitations du dieu, alors qu'elle n'est attestée que dans deux des fermes déliennes d'Apollon. Le nombre de plants recensés indique nettement par ailleurs que les propriétés rhéniotes étaient pour la plupart beaucoup plus grandes que celles de Délos : à Rhénée, trois fermes possédaient plus de 1900 pieds, quatre entre 1000 et 1500 pieds et deux environ 600, tandis que les deux fermes déliennes possédaient respectivement 596 et 487 pieds. Bien entendu, on a essayé depuis longtemps de déduire de ces chiffres les surfaces que pouvaient occuper les vignes. Compte tenu des conditions climatiques locales — les meltems, violents vents du nord-est balaient ces îles presque en continu entre juin et septembre —, des conditions pédologiques, et surtout des buts poursuivis par les viticulteurs — qui cherchaient à produire un vin de masse et non un vin de qualité —, il paraît raisonnable de restituer une variété de vigne rampante avec de larges espacements entre les plants. Par comparaison avec les vignes cycladiques actuelles, on admet comme base de calcul plausible une superficie de 10 m² par pied ; on restitue alors un vignoble couvrant environ 1 ha à Délos sur les propriétés sacrées, et un peu moins de 14 ha à Rhénée (13 710 pieds recensés). Il faut cependant garder présent à l'esprit que ces chiffres ne concernent que les exploitations d'Apollon et que nous ne disposons malheureusement d'aucune donnée équivalente pour les propriétés des particuliers : il nous est par conséquent impossible d'apprécier l'étendue totale du vignoble sur l'ensemble des terroirs des deux îles ainsi que la place relative qu'il occupait par rapport aux autres cultures.

Tous les vestiges repérés dans le territoire délien attestent donc clairement que l'organisation de l'espace agraire avait été véritablement conçue pour la pratique conjointe d'une polyculture vivrière et de l'élevage. Cette structure matérielle de production agro-pastorale trouve son exact correspondant dans la nomenclature utilisée par les administrateurs athéniens de la fortune sacrée, qui avaient formalisé par une différence d'appellation les différences de mise en culture qui distinguaient les *chôria*, voués à l'agriculture céréalière sèche et à l'élevage, des *kèpoi*, majoritari-

1. Les huisseries (portes et fenêtres) étaient considérées comme du mobilier et n'équipaient donc pas nécessairement les maisons données en location.





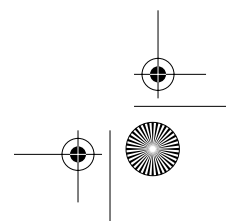
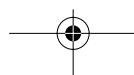
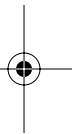
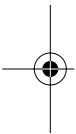
rement constitués de parcelles irrigables, occupés par des vergers et des cultures maraîchères.

Réparties entre les divers bassins-versants (fig. 03), une dizaine de maisons rurales étaient dispersées dans toute la moitié Sud. Installées sur des replats en hauteur, ce sont pour la plupart des maisons d'un seul tenant, avec le plus souvent à proximité immédiate des constructions plus sommaires qui ont pu servir d'abri pour le bétail, un puits et, enfin quelquefois, une aire de dépiquage pour les céréales. Aucune de ces maisons n'est pourvue d'une tour, alors que précisément dans tout l'Archipel à partir de l'époque classique, la tour (*pyrgos*), servant à la fois de logement, de réserve et de point de surveillance, était la caractéristique principale de la plupart des maisons isolées. La fouille d'une de ces maisons a apporté des informations intéressantes sur le plan intérieur et sur l'équipement domestique de la demeure. Cette ferme d'environ 300 m² sur un seul niveau fut probablement édifée au V^e siècle et présente un plan conforme à une typologie et à un système de mesures attestés en Attique, par exemple dans les maisons rurales de Vari et du Dèma. Les quatre pièces principales ouvraient au sud, deux bordaient une cour assez vaste pourvue d'un portique sur le côté nord. La maison fut occupée, avec des moments intermédiaires d'abandon, jusqu'au I^{er} siècle, ce qui explique que très peu de matériel datant de la période la plus ancienne fut retrouvé. Il est donc impossible d'affecter une fonction précise à chacune des pièces et, sur ce point, la comparaison avec les inventaires épigraphiques, qui désignent les locaux présents sur les domaines d'Apollon d'après leur utilisation, ne débouche sur aucun rapprochement concluant. Ces vestiges d'habitat correspondent-ils en effet aux fermes d'Apollon qui sont mentionnées dans les inscriptions épigraphiques ? Pour répondre à cette question, on ne peut se fonder ni sur les noms des propriétés, qui ne fournissent aucune indication topographique précise (*Leimôn* « La prairie », *Phoinikes* « Les palmiers »), ni sur l'ordre d'apparition des domaines dans les listes établies par les gestionnaires de la fortune sacrée¹, qui obéissent à une logique de rédaction administrative et comptable et non pas géographique.

C'est donc un autre raisonnement qui permet de soutenir aujourd'hui l'hypothèse que ces maisons rurales isolées dont les vestiges sont disséminés dans le sud délien doivent correspondre aux fermes sacrées. En effet, la présence de ces constructions dans le finage insulaire extrêmement exigu ne cadre pas bien avec la logique *strictement technique* de la production agro-pastorale décrite ci-dessus. Bien que relativement peu nombreuses, ces maisons occupent de la place alors même qu'à partir de la petite agglomération proche du sanctuaire, les distances sur l'île dans toutes les directions sont ridiculement faibles ; il paraît donc difficile d'invoquer ici un argument que l'on met souvent en avant pour expliquer la dispersion de l'habitat dans des territoires beaucoup plus vastes, comme par exemple l'Attique ou Thasos, à savoir le gaspillage de temps et d'énergie qu'occasionnaient les déplacements vers les champs à partir d'une résidence dans l'*asty*, et qui rendaient préférable une résidence dans la campagne². De ce fait, la dispersion de quelques maisons rurales à Délos ne peut véri-

1. Démonstration plus détaillée de ces divers points dans M. Brunet, *BCH*, 114, 1990, p. 669-682.

2. Sur ce point voir M.-Cl. AMOURETTI, « Les rythmes agraires dans la Grèce antique », *Rites et Rythmes agraires*, *TMO* 20 (1991), p. 119-126.





tablement se comprendre qu'en rapport avec la pratique de l'affermage des propriétés agricoles d'Apollon : la construction de maisons isolées à si courte distance du bourg ne se justifie vraiment que s'il s'agit de *fermes*, au sens premier du terme, destinées à loger la main-d'œuvre et un régisseur gérant l'exploitation pour le compte d'un preneur qui ne résidait pas sur l'île. À l'époque de l'Indépendance, ces bâtiments, dont l'existence ne se justifiait plus de la même manière comme nous allons le voir, furent conservés, ce qui n'implique pas qu'à cette époque ils aient tous été systématiquement utilisés comme lieux de résidence permanente.

C. Le système d'affermage des domaines agricoles sacrés

Dans le finage délien, la propriété sacrée tenait donc certainement une place plus importante que dans d'autres territoires de cités. Progressivement, entre le v^e et le dernier quart du III^e siècle, Apollon devint sans conteste l'un des plus gros propriétaires des Cyclades avec ses vingt-deux propriétés réparties sur trois îles. C'est par un souci d'équilibre financier, afin de compenser les lourdes dépenses occasionnées par le fonctionnement du sanctuaire, que les administrateurs athéniens de la fortune d'Apollon avaient cherché à assurer des *prosodoi* importantes et régulières au dieu et, à Délos comme dans bien des cités, la terre était pour les divinités une source de revenus fiable et de bon rapport. L'information dont nous disposons à propos de l'affermage des domaines agricoles date essentiellement du siècle et demi durant lequel la cité de Délos géra ses affaires et celles du dieu en toute indépendance, entre 314 et 167 av. J.-C. Les hiéropes déliens, succédant aux Athéniens et aux Amphictyons, procédaient à la mise en location des exploitations agricoles par adjudication aux enchères tous les dix ans et percevaient des loyers acquittés en plusieurs termes qui, au III^e siècle, représentaient la plus grosse rentrée d'argent du trésor du dieu. Toutes les conditions réglementant la prise en location étaient décrites dans un document de référence connu sous le nom de « *hiéra syngraphè* » (« contrat sacré »). Une première convention générale fut nécessairement promulguée par les Athéniens au cours du V^e siècle, mais elle ne nous est pas parvenue ; nous connaissons des bribes de la charte réglementaire qui fut adoptée par les Déliens en 300¹. C'est par référence à cette convention que les contrats de bail étaient rédigés sous une forme abrégée puis transcrits sur les stèles récapitulant le compte rendu de l'exercice financier des hiéropes. En voici deux exemples, empruntés à la stèle des hiéropes de 250 av. J.-C.²

Contrats de bail pour la décennie 249-240

Domaine *Phoinikes* à Délos

Antigonos, fils de Didymos, 651 drachmes. Garants, Sosidèmos, fils de Nicôn, Anaxos, fils de Télésôn. Il a reçu deux portes de cour, une grande salle (*kleision*) avec une porte, un *thamos* sans porte, une étable sans porte, une bergerie double sans porte, un pailler sans porte, un étage avec porte comprenant un *thamos* sans porte, un fournil sans porte, 596 pieds de vigne, 40 figuiers, 5 figuiers sauvages.

1. *ID*, 503. Dans les parties conservées sont essentiellement envisagées les obligations financières du preneur.

2. *IG*, XI, 2, 287.





Domaine *Charètia* à Rhénée

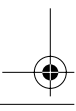
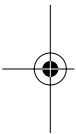
Philonicos, fils de Phérécleidès, 1113 drachmes. Garants, Praximénès, fils de Callidicos, Xénôn, fils de Pistès. Il a reçu une porte de cour, une grande salle avec porte, deux *thalamoi* avec porte (dans l'un une poutre est étagée), une étable étagée sans porte, une réserve pour les céréales sans porte, un pailler sans porte, deux étages avec portes, un local pour les hommes comprenant un *thalamos* sans porte, un local pour les hommes sans porte, un fournil sans porte, un local pour un moulin sans porte, une bergerie étagée sans porte, 560 pieds de vigne, 72 figuiers.

Comparé à d'autres textes appartenant à la catégorie des baux ruraux¹, le dossier délien² concernant la gestion des propriétés agricoles d'Apollon est exceptionnel pour deux raisons au moins : formant une série échelonnée sur deux siècles et demi, il autorise une étude économique de l'évolution de la rente foncière, à partir des listes de versement des fermages (les plus nombreuses), tandis que les contrats permettent d'esquisser une étude socio-économique du groupe des fermiers, qui met pleinement en lumière l'importance des liens familiaux dans la société délienne au cours de la période³.

Étude socio-économique des fermiers

Devaient permettre une rotation relativement régulière des fermiers la durée décennale prévue pour les contrats, le principe de l'adjudication par mise aux enchères ainsi qu'une clause dite « de l'*épidékaton* » selon laquelle un fermier pouvait conserver le domaine qu'il cultivait sans passer par une nouvelle adjudication s'il acceptait une augmentation de son fermage de 10 % : en diminuant sensiblement la marge de profit du preneur, un tel pourcentage d'augmentation était sans doute censé limiter ses velléités de se maintenir dans les lieux. En croisant les listes de noms des fermiers qui se sont succédés dans l'exploitation de chaque domaine sacré avec les tableaux généalogiques établis par Cl. Vial⁴, on peut toutefois démontrer que, dans la pratique, les domaines furent bel et bien accaparés par une quinzaine de familles qui usèrent de plusieurs stratégies combinées pour conserver durablement l'accès à la terre que leur procuraient les domaines du dieu. C'est pour les exploitations se trouvant à Rhénée que le phénomène s'observe le plus clairement : *Rhamnoi* resta aux mains d'une même famille pendant 60 ans de même que le domaine *Porthmos* qui, en 130 ans fut exploité par quatre familles seulement, pour des durées respectives de 44, 20, 20 et 30 ans. Le tableau figure 4 montre exactement la même tendance pour certaines fermes de Délos :

1. Voir la présentation de ce corpus thématique dans M. Brunet, G. Rougemont, D. Rousset, « Les contrats agraires dans la Grèce antique. Bilan historiographique illustré par quatre exemples », *Histoire et Sociétés Rurales*, 9, 1998, p. 211-245 et en dernier lieu, I. Pernin, « La question des baux dans la Grèce des cités », *Pallas*, 74, 2007, p. 43-76.
2. On trouvera une présentation détaillée accompagnée d'exemples traduits et commentés dans le *Nouveau Choix d'inscriptions déliennes*, Athènes-Paris, 2002.
3. L'importance de la solidarité familiale à Délos a été soulignée par Cl. Vial dans *Délos indépendante*, *BCH*, Supplément 10, 1984, p. 283-306.
4. Voir les différents *stemmata* dans *Délos indépendante*.



Domaine Année	Kérameion	Hippodromos	Phytalia	Phoinikes	Leimôn	Soloé-Korakiai
304-300		Aristéas fils d'Aristéas				
299-290		Aristeidès fils d'Aristéas frère du précédent (stemma 33)		Charès fils d'Euclidès	Proxénos fils d'Euclidès	
				(stemma 25) frères		
289-280	Étéocleidès	Aristeidès prolonge aux enchères			Phérécleidès fils d'Euclidès frère du précédent	
279-270	Hiérombrotos fils du précédent	Aristeidès prolonge avec <i>épidékaton</i> (+10%) loue aussi le <i>Lykônéion</i> fils successeur en 274	Callisthénès fils de Diacritos (Stemma 31)	Théorylos fils de Diacritides (stemma 24)	Phérécleidès prolonge avec possède des terres meurt en 274	Téléson fils d'Autoclès (stemma 28) possède un jardin
269-260	Hiérombrotos prolonge avec <i>épidékaton</i> (+10%)		Diacritos fils du précédent	Callisthénès fils de Diacritos		Téléson prolonge aux enchères
			fils /père			
259-250		Hiérombrotos fils d'Étéocleidès (fermier du Kérameion de 279 à 260)		Diacritides fils de Théorylos fils du fermier de 279- 270 possède un terrain		Nicanôr fils du précédent son fils Xénôn paie l'egdeia en 250
249-240						Philarchos fils de Théorylos (stemma 24) son frère Callisthénès lui succède en 246

Successions et associations familiales dans l'exploitation des domaines déliens entre 304 et 240

Kéraméion, *Soloé-Korakiai*, *Leimôn*, *Hippodromos* furent conservées pendant une trentaine d'années par une même famille. On voit également que deux frères pouvaient s'entendre pour louer pendant la même période des propriétés qui devaient être partiellement mitoyennes, rentabilisant ainsi au mieux main-d'œuvre et cheptel sur des superficies plus vastes. La solidarité familiale jouait donc au moment des enchères (nombreux exemples d'associations entre descendants ou collatéraux) mais également lors des cautionnements, qu'il était nécessaire de renouveler chaque année. Pour que de telles « transmissions » des biens-fonds puissent se produire, les enchères devaient être truquées grâce à des ententes préalables, ce qui n'étonnera guère en considération de l'enjeu¹ : on se transmettait les biens-fonds d'Apollon à l'intérieur des familles comme s'il s'agissait en quelque sorte de domaines patrimoniaux. Le candidat isolé n'avait aucune chance d'obtenir un domaine, et de fait, durant toute la période de l'indépendance, les étrangers qui réussirent à louer une ferme sont fort peu nombreux.

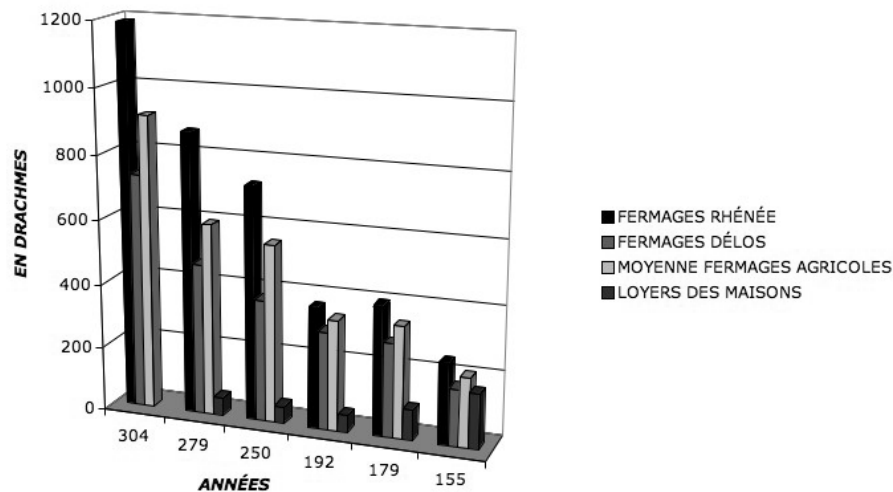
Au-delà des relations familiales qui pouvaient les unir, les fermiers d'Apollon formaient un groupe lié par une communauté d'intérêts et d'obligations. Une telle

1. Le témoignage d'Andocide, *Sur les Mystères*, 133-134, prouve que l'on complotait beaucoup autour de l'adjudication de la taxe du cinquantième à Athènes au tout début du IV^e siècle.

solidarité peut expliquer en partie la répugnance des hiéropes, eux-mêmes souvent issus de ce groupe social, à appliquer les sanctions les plus sévères à l'encontre des quelques fermiers qui éprouvèrent des difficultés à acquitter leurs fermages. Cependant on devine qu'il devait exister des rivalités entre familles impliquées dans le louage des biens-fonds d'Apollon : les exemples de « passage » d'une famille de fermiers d'une île vers l'autre sont extrêmement rares, si bien que chaque île apparaît comme une « chasse gardée » aux mains de quelques lignées. Les preneurs des fermes à Rhénée étaient sans doute plus riches que les fermiers des domaines de Délos qui, par contre, ont été plus nombreux à exercer une magistrature durant la période où ils étaient exploitants d'un domaine. Il existait toutefois un fossé entre la classe liturgique, celle des propriétaires terriens et le groupe des fermiers, simples exploitants des terres du dieu. On mesure ici à quel point cette toute petite société de 1200 citoyens était très fortement hiérarchisée sur le plan des fortunes dont dépendaient les carrières politiques¹ : la poignée de propriétaires terriens formait l'élite ; à partir du III^e siècle ils sont suivis par les fermiers de taxes et les hommes de l'*emporion* ; les fermiers de Rhénée puis les fermiers de Délos venaient ensuite. Cette hiérarchie se reflète également si l'on considère les montants de fermages.

Évolution des fermages

La fig. 05 permet de visualiser les rapports entre quatre séries de données à cinq moments de la période de l'indépendance et en 156-155, soit dix années après l'expulsion des Déliens. Pour chaque année considérée, les barres correspondent de gauche à droite à la moyenne des fermages de Rhénée, à la moyenne des fermages de Délos, à la moyenne de l'ensemble des fermages et enfin à la moyenne des loyers des locaux et maisons qu'Apollon possédait en ville.



Fermages et loyers entre 304 et 156-155

1. Étude des Déliens tirant leurs revenus de l'agriculture dans Cl. Vial, *Délos indépendante*, 1984, p. 319-338, sur la hiérarchie sociale, voir en dernier lieu *Eadem, Pallas*, 74, 2007, p. 263-275.

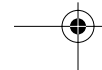
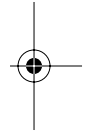


Ce graphique¹ appelle plusieurs commentaires. On constate tout d'abord un niveau très élevé des fermages au tout début de la période de l'indépendance. Gary Reger a parfaitement démontré que ce phénomène doit être expliqué d'après la conjoncture locale : après 314, la possibilité d'exploiter des biens-fonds sacrés dont ils avaient été tenus à l'écart sous l'Amphictyonie suscita une vive compétition entre Déliens, qui se traduisit par une inflation artificielle des fermages, qui fut responsable d'une série d'impayés comme l'attestent les stèles des hiéropes des années 304-300. La promulgation en 300 de la *Hiéra Syngraphè*, dans laquelle on note la multiplication des amendes, des sanctions et des dispositions destinées à garantir l'intégralité et la régularité des paiements, fut sans doute le moyen par lequel on parvint à calmer rapidement le jeu. De fait, à partir des années 290, les niveaux de fermages montrent une corrélation assez étroite avec les prix des denrées sur le marché.

Durant toute la période de l'Indépendance, la moyenne des fermages fut constamment supérieure à la moyenne des revenus procurés par les maisons et les fermages de Rhénée furent également toujours supérieurs à ceux de Délos. Le revenu immobilier évolua à la hausse, la rente foncière à la baisse, le rapport entre les deux passant de 1 à 10 au milieu du III^e s. à environ un tiers et demi vers 180. Mais en 156-155, l'écart entre la rente foncière et la rente immobilière apparaît encore plus réduit, ce qui pourrait être le signe du déplacement de l'assise de la richesse d'Apollon du territoire vers la ville, alors en plein développement.

L'étude détaillée de Gary Reger a bien mis en lumière la différence sensible d'évolution des fermages, qui dissocie le groupe des domaines à dominante viticole des exploitations plus spécialisées dans la céréaliculture et l'élevage. Le lien entre la valeur potentielle de la terre, exprimée par le montant du fermage, et le bénéfice que l'on espérait tirer de la commercialisation de ses productions principales — céréales, vin ou bétail selon les cas — se trouve ainsi établi. Au début de la période, le vignoble était de bon rapport, car par contraste avec la culture des céréales et l'élevage, il procurait une stabilité des revenus pour un investissement en capital modeste : de fait, un ou deux esclaves-vignerons suffisaient à l'entretien annuel des plus grandes vignes rhéniotes. Mais l'évolution de la conjoncture économique au cours du III^e siècle fut, semble-t-il, défavorable au vin délien : à partir des années 220, on observe en effet un fléchissement lent mais constant des loyers des domaines viticoles, qui fait donc envisager une baisse du prix de vente du vin. Ce phénomène a reçu les interprétations les plus diverses, mais c'est sans doute dans la conjonction de plusieurs facteurs, locaux et régionaux, qu'il faut chercher une explication à la baisse de la valeur du Délos. En effet, dans le dernier tiers du III^e siècle, la cité délienne amorça une mutation qui, toutes proportions gardées, annonçait les profonds bouleversements qu'elle connut après 167-166. Longtemps lieu de consommation dépendant de ses proches voisins pour compléter sa propre production vivrière, l'île se transforma petit à petit en une place de commerce d'intérêt régional à l'échelle des Cyclades ; ce développement des activités commerciales de transit provoqua alors un accroissement sensible de la

1. Ce graphique est élaboré à partir des moyennes tirées des chiffres mentionnées dans les inscriptions afin de faciliter les comparaisons terme à terme. Pour de véritables analyses statistiques utilisant des méthodes mathématiques complexes, on se reportera aux différentes courbes établies par G. Reger dans son ouvrage *Regionalism and Change in the Economy of Independent Delos, 314-167 av. J.-C.*, Berkeley et Los Angeles, 1994.

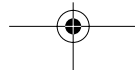
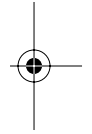
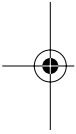




population étrangère résidant dans l'île. Il est probable que, dans un tel contexte d'augmentation de la demande, le vin délien (qui était bien insuffisant pour satisfaire les besoins d'une population de plus en plus nombreuse) commença à subir la concurrence plus marquée de vins importés dont le goût était certainement plus subtil. Le vin n'a jamais été un produit agricole tout à fait comme les autres, pour expliquer la faveur ou l'éclipse que peut connaître un cru, on doit prendre en compte ces facteurs « irrationnels » que sont le goût, la mode, et les habitudes de consommation, car ils interfèrent avec des causes plus strictement économiques. Dans cette perspective, on peut comprendre que pour des raisons tant sentimentales qu'idéologiques les Déliens aient été attachés à un vin produit sur leur terroir, même s'il était de piètre qualité : on se souvient du vigneron Trygée chantant dans *La Paix* les louanges du produit de sa vigne athénienne, qui ne devait pourtant pas être bien fameux. Les étrangers avaient sans doute un rapport tout différent à cette piquette et étaient certainement mieux disposés à l'égard de vins importés, plus réputés.

L'importance de l'agriculture et de l'élevage dans l'économie locale

Dans une petite cité comme Délos où la propriété foncière était réservée à une poignée d'hommes constituant *de facto* l'élite de la société et de l'administration politique, et où l'éventualité d'acquérir une terre devait être inexistante, la prise en location d'un bien-fonds agricole sacré offrait un accès à la terre à toute une catégorie de citoyens qui, autrement, auraient été privés de toute possibilité de pratiquer l'agriculture et l'élevage. Le fait que les fermages étaient acquittés en numéraire indique toutefois sans la moindre ambiguïté que, si la prise à ferme d'une exploitation avait sans doute pour cause principale la production vivrière, elle incluait aussi nécessairement une part de commercialisation des surplus sur le marché local, cette offre de « produits du terroir » rencontrant la demande de toute la clientèle des Déliens qui n'avaient aucun accès à la terre (certainement en majeure partie des artisans) et de la clientèle de passage, pèlerins et commerçants. Dans les fermes fouillées à Délos comme à Rhénée, aucun espace de stockage de grande ampleur pour des denrées agricoles n'a été identifié, et dans les inventaires, à l'exception d'un local appelé *pithôn* mentionné en 250 pour la ferme rhéniote de Panormos qui possédait 1298 pieds de vigne, aucun autre état des lieux des domaines sacrés ne fait mention d'un cellier à vin. Bien entendu, faute de données précises concernant les superficies globales et les surfaces respectives dévolues à chaque catégorie de cultures, il est impossible d'avancer des chiffres de rendement non plus que d'apprécier le niveau exact de rentabilité des propriétés, quel qu'ait été d'ailleurs leur mode de faire-valoir. Toutefois, il semble bien que l'agriculture associée à l'élevage était une activité rentable à Délos à l'époque de l'Indépendance et que durant cette période, les produits du territoire répondaient en partie à la demande d'une population encore restreinte. Cl. Vial l'estime à 6000 personnes au milieu du III^e siècle, elle pouvait atteindre 10 à 12 000 personnes un siècle plus tard. Gary Reger insiste sur l'étroite corrélation entre les mouvements de prix de l'orge et de l'huile d'olive et les courbes de fermages : c'est donc bien par rapport aux prix de vente sur l'agora et par rapport à la demande locale que se déterminaient les fermiers. Trois moments se laissent distinguer. Entre 314 et 290, se créa progressivement une région économique autour de Délos, qui en devint le centre d'échange « naturel » du fait de sa position géographique, de son rayonne-



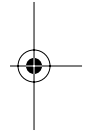


ment religieux et de son rôle dans la confédération des Nésiotes. Entre 290 et 230, la stabilité réciproque des prix de vente et des fermages laisse supposer un fonctionnement en circuit fermé à l'intérieur de cette petite région économique. Mais au cours du dernier tiers du III^e siècle, plusieurs éléments sont le signe de transformations en profondeur : un fonds pour l'achat de grain (*sitônikon*) fut créé en 209, et un peu plus tard, c'est un collège de *bôdnai* chargés de l'achat de bovins qui fut institué. Un changement d'échelle intervint dans les échanges : auparavant lieu de consommation partiellement dépendant d'un marché régional pour les compléments d'approvisionnement, Délos se transforma en un port de commerce de transit, ce qui eut pour conséquence une diversification et une augmentation de l'offre en denrées alimentaires sur le marché ; c'est dès ce moment que le commerce devint la nouvelle source de richesse locale, faisant passer au second plan l'agriculture.

D. Les bouleversements après 167 av. J.-C.

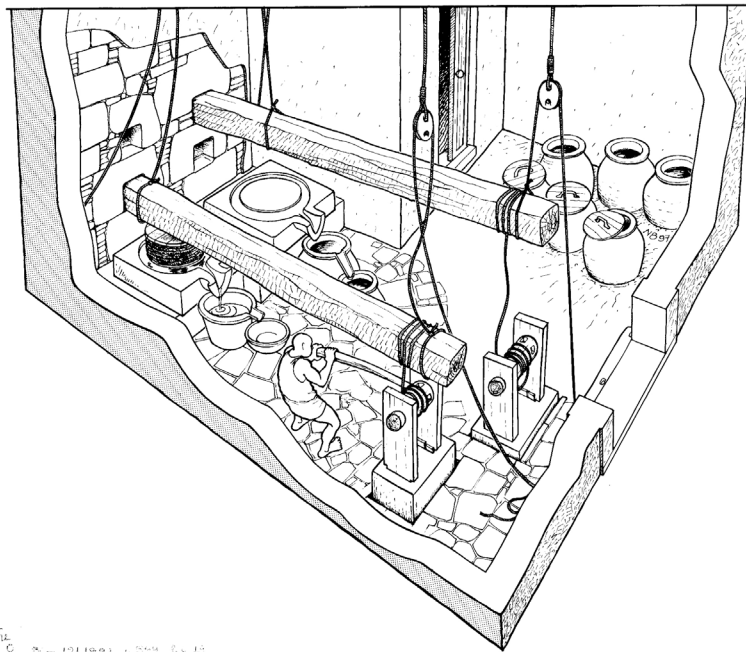
En 167 av. J.-C., le Sénat romain fit de Délos une clérouque athénienne et décréta l'atélie pour les produits transitant par son port. Très rapidement, l'équilibre territorial se trouva bouleversé du fait de la croissance rapide et proprement démesurée de l'agglomération urbaine : en quelques décennies une ville-champignon s'étendit en direction du sud et de l'est sur une centaine d'hectares et réduisit d'autant les surfaces disponibles pour la mise en culture et l'élevage. Toutefois, la campagne délienne ne fut nullement désertée. La ferme fouillée dans le sud de Délos fit à cette époque l'objet de travaux importants dans le double but de consolider la partie sud de la demeure et d'augmenter le nombre de pièces, en réduisant la surface de la cour. Il est tentant de mettre ces réparations et modifications en relation avec les contrats du début de la seconde domination athénienne, qui mentionnent des travaux de remise en état des bâtiments de fermes après une période d'abandon. La maison est désormais équipée d'un moulin de taille artisanale pour préparer de la farine, et la mise au jour de très nombreuses petites monnaies athéniennes en bronze dans l'une des pièces peut être l'indice que l'on pratiquait sur place la vente de certains produits. L'analyse des ossements animaux trouvés au cours de la fouille montre qu'il existait un petit élevage : à 78 % les moutons et les chèvres étaient largement majoritaires, 20 % de porcs et 2 % pour une basse-cour. Les traces de découpe prouvent de leur côté que cet élevage était prioritairement destiné à l'alimentation des occupants de la ferme.

Deux inscriptions datées des débuts de la seconde domination athénienne font entrevoir une reprise en mains immédiate des domaines sacrés par les Athéniens dès leur arrivée sur l'île et une refonte du parcellaire de propriété qui permit probablement d'agrandir quelques exploitations du dieu en procédant à une sorte de remembrement. Après une période de transition, le régime de l'affermage fut adapté aux caractéristiques et à l'état d'esprit de la nouvelle population qui s'établissait sur l'île avec des visées résolument tournées vers les profits commerciaux. Les administrateurs de la fortune du dieu furent ainsi amenés à réduire de moitié la durée des baux pour tenir compte des départs anticipés des locataires qui s'installaient sur l'île sans intention d'y rester. L'habitude de graver les contrats et les enregistrements de fermages ayant cessé dans les années 150, il nous est impossible de savoir s'il se constitua un groupe de fermiers comparable à celui qui témoigna un attachement si inté-



ressé aux biens-fonds du dieu au siècle précédent. À noter toutefois une configuration auparavant inédite : deux esclaves devinrent locataires d'une exploitation par l'intermédiaire (et sans doute pour le compte) de leurs maîtres.

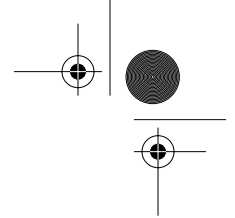
Il est certain que la mise en culture du territoire obéit durant cette période à une logique autre que vivrière. Les champs de céréales étaient désormais bien incapables d'approvisionner le marché local et la population cosmopolite de commerçants aisés accordait ses préférences aux vins importés, en restant généralement fidèle aux crus de ses terres d'origine. Les quantités considérables d'amphores en provenance de Rhodes, Cnide, Cos et Chios, d'Apulie, de Campanie et d'Afrique qui ont été découvertes dans les celliers des maisons et dans les boutiques de vente au détail prouvent cet accroissement des importations en relation avec une énorme inflation de la demande. Une corporation de négociants en vins importés (*Oinopolai*) est attestée en 97-96 par la dédicace qu'ils consacrèrent sur l'Agora des Compétaliastes à leurs divinités tutélaires : Hermès, protecteur des commerçants, Dionysos, Apollon. De façon assez surprenante, une denrée auparavant totalement absente des productions locales, l'huile, apparaît à peu près à ce moment. En effet, on constate qu'au cours de la première moitié du 1^{er} siècle av. J.-C., des pressoirs à olives furent installés dans des boutiques en plusieurs endroits de la ville. Les deux tiers de ces installations se laissent interpréter comme des parfumeries, mais dans une maison du quartier du théâtre, c'est assurément une huilerie où l'on produisait des huiles alimentaires qui fonctionna pendant une quarantaine d'années, entre le premier quart et le milieu du 1^{er} siècle av. J.-C. (Fig. 06).



87
100 C

L'huilerie du quartier du théâtre

D'après Nicolas Bresch, BCH, 121, 1997, fig. 19.



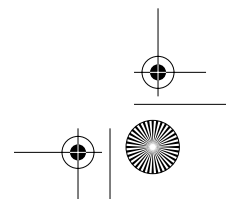
Deux maies de pressoir étaient installées côte à côte sur un massif en hauteur dans la partie nord-est de la pièce. Dans l'axe de chacune des maies, côté ouest, se trouvait un énorme bloc de marbre faisant office de contrepoids ; ce bloc était équipé d'un treuil auquel on suspendait en tension l'extrémité de l'arbre de presse dont la tête était encastrée dans le mur à l'arrière des maies. Ainsi, une pression constante s'exerçait sur les scourtins remplis d'olives préalablement broyées que l'on posait sur les maies, le contrepoids redescendant lentement dans son logement creusé dans le sol au fur et à mesure de l'écoulement de l'huile. L'arbre nord de 7 m de long était capable d'exercer une pression d'environ 10 tonnes, tandis que l'arbre sud long de 8 m pouvait exercer une pression d'environ 15 tonnes. La présence de deux pressoirs accolés s'explique en considération des processus d'extraction d'huiles de qualités différentes ; le pressoir le plus court servait très vraisemblablement à l'extraction de l'huile de première pression, la plus pure, destinée à la consommation, tandis que le pressoir plus puissant et associé à des réceptacles de plus grande capacité, servait pour les huiles de deuxième et troisième pression, plutôt réservées à des usages non alimentaires, que l'on extrayait en ajoutant de l'eau chaude sur les scourtins pressés une première fois sur l'autre pressoir. Dans la partie sud de la pièce, étaient enterrés à mi-hauteur six *pithoi* d'une capacité respective de 650 litres, offrant ainsi une capacité totale de stockage d'environ 3900 litres d'huile (environ 104 mètres), équivalant à la production d'environ 650 arbres¹.

Les olives mûres ne supportent pas sans dommage un transport sur une longue distance et on utilisait par ailleurs comme combustible dans l'huilerie des branches d'oliviers qui ne pouvaient être fournies que par la taille d'arbres locaux, car cette variété de bois n'était pas commercialisée à l'exportation. On doit donc en déduire que les olives traitées (d'une variété très proche de l'actuelle olive grecque Koroneiki) provenaient nécessairement du finage « délien » au sens large du terme, c'est-à-dire de Délos même ou des parties de Rhénée et de Myconos rattachées à son administration. On a souligné l'absence des oliviers dans les inventaires des domaines d'Apollon de la période de l'indépendance, et on suppose à bon droit que les oliviers ne devaient guère être plus nombreux sur les propriétés privées. En effet, l'exiguïté du finage agricole sur ces îles créait de fait une inévitable concurrence entre plantations et emblavures dans le contexte d'une polyculture de subsistance associée à de l'élevage. Et sans faire de concessions excessives aux contraintes du milieu, force est de constater que la topographie de Délos et de Rhénée ne comprend que très peu de terroirs vraiment abrités des meltems et susceptibles d'accueillir des plantations d'oliviers. Par conséquent, comme en témoignent les inscriptions, la viticulture paraît avoir été privilégiée au détriment de l'oléiculture qui, pour être rentable, suppose que l'on possède un nombre d'arbres relativement élevé : M.-Cl. Amouretti estime qu'il fallait une soixantaine d'oliviers pour couvrir les besoins annuels (consommation et autres usages de l'huile) d'une famille rurale².

Si, au milieu du II^e siècle l'olivier était toujours, semble-t-il, un arbre relativement rare dans le paysage agricole délien, il est possible que l'oléiculture se soit développée au cours de la seconde moitié de ce siècle, l'agriculture délienne devenant

1. Étude détaillée dans Brun J.-P. et Brunet M., *BCH*, 121, 1997, p. 573-615.

2. *Le pain et l'huile dans la Grèce antique*, Paris, 1986, p. 196.





alors une agriculture proprement spéculative, susceptible de fournir à certains une rente de prestige¹, et à d'autres une matière première pour des produits de luxe fabriqués en ville.

La comparaison entre ces deux états successifs d'organisation et de fonctionnement du paysage délien permet de mieux saisir ce que l'on nomme la « dynamique territoriale », recherche permanente d'équilibre entre des composantes dont le poids respectif est en permanente redéfinition et qui entrent parfois en concurrence. Le changement de la structure territoriale reflète les transformations en profondeur de la société locale, de même qu'une évolution indéniable des mentalités quant au rapport à la terre qui se produit vers le milieu de l'époque hellénistique. Il est difficile de mesurer si sur ce point, Délos est un cas particulier, un cas extrême, ou un exemple représentatif d'une mutation qui toucha à la même époque d'autres cités.

Conclusion

Depuis le XIX^e siècle, Délos est au cœur de l'histoire économique de la Grèce antique, car c'est quasiment le seul site qui fournit des séries de données chiffrées. Cependant, l'étude des inscriptions indépendamment de toute confrontation avec les vestiges et une trop grande confiance accordée aux seules sources écrites sont à l'origine d'interprétations excessives, qui conduisirent à faire de ce port une gigantesque plaque tournante du commerce méditerranéen. Un travail salutaire de remise à l'échelle a été effectué sur le terrain au cours des trente dernières années, accompagnant en parallèle une relecture des inscriptions avec un œil moins complaisant aux interprétations modernistes de l'économie grecque. « À Délos, le temple et le port étaient les seuls éléments de la vie économique et sociale, alors que la *chôra*, le territoire rural, était presque inexistante »². Il semble aujourd'hui possible de substituer à ce jugement sans nuance de M. Rostovtseff une plus juste appréciation du rôle que jouaient le territoire et l'agriculture dans la cité. Durant la plus grande partie de son histoire, Délos fut une cité à peu près normale, avec un marché intérieur très actif alimenté par les produits des fermes, et qui, comme bien d'autres cités, devaient importer une part de ses subsistances. Et c'est uniquement pendant une courte période que l'île devint un lieu d'une nature très singulière, où l'approvisionnement reposait quasi totalement sur les importations et où le lien fondamental entre production territoriale et échanges locaux était rompu. On a vu combien l'affermage des propriétés contribua pendant un siècle environ à maintenir un certain équilibre social au sein de la communauté civique, en donnant à une quinzaine de familles une position dans la société qu'elles n'auraient sans doute pas eue dans une autre cité. On admettra toutefois avec Cl. Vial que, dans la Délos indépendante, la balance des échanges était affectée d'un déséquilibre structurel : tandis que les autres cités cherchaient généralement à compenser leurs importations par des exportations, à Délos, il n'y avait rien à exporter en quantité suffisante pour garantir une saine *autarkeia* à la cité. Comme c'était le cas pour

1. Atticus, l'ami de Cicéron, pourrait avoir eu des revenus fonciers à Délos, cf. Ph. Bruneau, *BCH*, 112, 1988, p. 569-573.

2. *Histoire économique et sociale du monde hellénistique*, J. Andreau (éd.), Paris, 1989, p. 163.





d'autres grands sanctuaires, les habitants vivaient probablement en partie « aux crochets » du dieu, et profitaient des dépenses obligées des pèlerins étrangers de passage pour financer leurs achats de produits importés.

Michèle Brunet

